RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 0602 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 13/09/2024 - 5665 - 2024 B 01233 - 932 196 520 - 3 M

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

EURL 3 M

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) au capital de 1 000 euros

Siège social : 707 Avenue de Cannes 06210 Mandelieu-la-Napoule

Numéro 932 196 520 R.C.S. Cannes

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 11/09/2024

Madame Mélanie MONTES-MORIN, demeurant adresse, 44 boulevard Alexandre III Parc Alexandra 06400 Cannes, associée unique de la société 3 M,

A pris la décision suivante :

Fixation de la rémunération de la gérante, associé unique.

DÉCISION UNIQUE

Madame Mélanie MONTES-MORIN, associée unique, décide qu'elle ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de gérante, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 30/09/2025 inclus, date de la clôture du premier exercice social.

Elle pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Cannes, le 11/09/2024

[redacted]